

NOCIVITÉ DE L'AGRÉGATION

Fabrice Bouthillon

Commentaire SA | « [Commentaire](#) »

2012/1 Numéro 137 | pages 169 à 178

ISSN 0180-8214

ISBN 9782916291277

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-commentaire-2012-1-page-169.htm>

Pour citer cet article :

Fabrice Bouthillon, « Nocivité de l'agrégation », *Commentaire* 2012/1
(Numéro 137), p. 169-178.
DOI 10.3917/comm.137.0169

Distribution électronique Cairn.info pour Commentaire SA.

© Commentaire SA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Nocivité de l'agrégation

FABRICE BOUTHILLON

À Ronan Calvez.

*« Alors on tira au sort
et le sort tomba sur Matthias,
qui fut mis au nombre des douze apôtres. »
(Actes, I, 26).*

LES unanimités sont toujours louches. Aucune ne l'est davantage que celle qui, à intervalles réguliers, dresse les universitaires dans la défense des concours de recrutement de l'enseignement secondaire, l'agrégation et le Capes. Je voudrais la troubler, en disant ici ma conviction que ces concours sont nocifs, et que le premier pas vers le relèvement de l'Université serait leur suppression.

Première aberration

L'agrégation dans son état actuel repose sur l'empilement de deux aberrations.

La première consiste à recruter des enseignants sur autre chose que sur leur capacité à enseigner. Les candidats qui présentent ces concours disposent en effet d'une compétence scientifique préalable, validée par les diplômes que leur a accordés l'Université. Or, au lieu de les choisir, en conséquence, en fonction de leur aptitude à transmettre la science qu'ils possèdent, on y procède par le biais d'une épreuve réputée vérifier leur maîtrise de cette discipline, alors qu'elle est déjà prouvée. Il y a là un non-sens évident, aux conséquences délétères aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans le supérieur.

Pour ce qui est du secondaire, l'expérience du concours constitue la plus performante des

contre-initiations au métier d'enseignant. Déjà, rien ne peut être plus éloigné d'un cours devant des potaches qu'une leçon devant un jury, ne serait-ce que parce que le rapport d'autorité y est inversé : quand on y songe, l'idée que le second de ces deux exercices puisse servir à évaluer comment un candidat se tirera du premier touche au comique. Mais surtout le concours repose par essence sur la concurrence, la sélection et l'élimination des plus faibles. Les réflexes qu'on y acquiert sont donc les opposés directs de ceux qui font le bon pédagogue, dont la marque est le désir et la capacité à venir en aide à ses élèves, et surtout à ceux qui sont en difficulté. Cet état de fait est encore aggravé par les doses massives d'humiliation, de haine des autres et de haine de soi auquel tout candidat à un concours est exposé durant sa préparation, par l'effet de la rivalité avec les autres préparateurs, des notes infamantes et des ravages provoqués sur l'estime de soi par les échecs successifs. Il faut bien que tout cela se compense un jour, et comment mieux que sur les élèves qui seront confiés aux sous-produits de ce dressage ? Les causes de l'échec scolaire sont évidemment multiples, mais parmi les raisons de l'impuissance trop attestée du système français à venir en aide aux élèves qui décrochent il est vraiment trop commode de ne jamais faire sa place au recrutement de ses enseignants sur un mode qui repose tout entier sur le principe de l'exclusion des plus faibles.

L'incapacité des concours de recrutement à repérer ni les bons ni les mauvais enseignants est en fait hors de toute contestation. J'ai vu (mais tous les universitaires pourraient en dire autant), j'ai vu des étudiants dont il m'était

certain qu'ils feraient d'excellents pédagogues, collés deux ou trois fois avant de décrocher le pompon, quand même ils ne finissaient pas, à bout d'écoëurement, par renoncer à leur vocation. Ce gâchis, révoltant de malthusianisme, n'est dépassé en stupidité que par le cas de ceux dont il est tout aussi obvie qu'ils ne tiendront pas un mois devant une classe, mais qui obtiennent cependant le concours, puisque celui-ci ne porte absolument pas sur ça – et qui sont réduits à démissionner sitôt le contact pris avec leurs élèves. Quand on songe à l'effort démesuré exigé d'eux lors de la préparation, on se dit qu'il y a de quoi poser des bombes, et je dois convenir qu'en 2002, j'ai trouvé assez emblématique que l'auteur du massacre à coups de fusil du conseil municipal de Nanterre ait été un vétéran de la présentation du Capes.

Le seul bienfait que le secondaire retire peut-être du système du concours est l'esprit de corps qu'il crée chez ceux qui l'ont obtenu, et qui leur confère, face à l'administration comme face aux usagers, élèves et parents, des établissements où ils exercent, une cohésion qui peut avoir ses avantages. Reste à savoir si le même résultat ne pourrait pas être acquis avec un autre mode de recrutement – voire si le mode actuel ne compromet pas cette cohésion au moins autant qu'il ne la permet. Son existence justifie en effet les différences statutaires les plus infondées. Je ne sais si la rumeur qui veut que, dans certains lycées, elles aient longtemps été matérialisées par l'institution d'une salle des professeurs spéciale pour les agrégés est vraie ou non, mais sa seule existence est symbolique, car le génie français a naturellement engendré plusieurs concours pour recruter l'unique métier d'enseigner les adolescents, et on aurait bien tort de croire que cette prolifération se réduise à l'agrégation et au Capes : il y a aussi l'agrégation interne, le PLP2 pour les professeurs de l'enseignement professionnel, le CAFEP pour l'enseignement catholique, et probablement j'en oublie. Tout cela sans la moindre justification *in re*, puisque la distinction de base entre certifiés et agrégés ne recoupe même pas celle du premier et du second cycle : il y a des certifiés dans les lycées, il y a des agrégés dans les collèges. Tout cela aussi empilé en vertu du principe typiquement hexagonal de travailler moins pour gagner plus : les agrégés assurent moins

d'heures, et leurs salaires sont plus élevés. Mais la palme du non-sens doit quand même aller au sort réservé aux recalés des concours qu'on recrute comme vacataires : ils sont les plus mal payés de tous, tout en pouvant être plus diplômés que les reçus. Soit le cas d'un certifié, doté simplement d'un mastère, voire seulement d'une licence, et celui d'un docteur qui n'aura pas eu le Capes. Le premier a cinq années d'études après le bac, si ce n'est seulement trois ; l'autre en a au minimum huit : s'ils se retrouvent dans le même collège, ce sera quand même le premier qui regardera le second de haut.

Dommages pour l'Université

Mais les dégâts causés par les concours me paraissent plus grands encore dans l'Université que dans le secondaire, et d'abord sur le plan intellectuel. Par-delà toutes les lois que les différents pouvoirs ont pu prendre à son sujet, la fondation de l'Université remonte à Platon, et par lui à Socrate ; or celui-ci déjà distinguait très fermement entre les deux types de rapport qu'on peut entretenir avec les choses de l'esprit. Le rapport philosophique est caractérisé par sa gratuité, par le goût du vrai pour le vrai ; la marque de l'usage sophistique de l'intelligence est au contraire son utilitarisme – pour le dire d'un mot, c'est l'emploi de l'esprit pour faire de l'argent ⁽¹⁾. Dès qu'on s'en souvient, il saute aux yeux que le concours de recrutement est forcément la négation la plus radicale de la philosophie : toute discipline intellectuelle touchée par cette gangrène, à commencer par la philosophie elle-même, doit obligatoirement en devenir sophistique, puisque le but du concours n'est nullement le vrai, mais l'obtention d'une place. C'est dire déjà si la Gauche universitaire, qui, à tout propos et hors de propos, dénonce, avec une régularité de lapin mécanique l'emprise gouvernementale et patronale sur l'Université, la soumission de celle-ci à l'utilitarisme et l'idéologie de la sélection, devrait se demander, au moins de temps à temps, comment elle peut concilier ces pétitions de principe avec sa défense habituelle des concours, puisque ceux-ci combinent la commande d'État (leur fonction est de fournir à celui-ci les fonctionnaires dont

(1) Voyez en particulier *Hippias majeur*, 282b-283b.

il a besoin), l'esprit de lucre et la concurrence la plus acharnée. Tant qu'à faire, elle pourrait même aller jusqu'à constater que l'institution des concours va directement contre les deux fins traditionnelles de l'Université, l'enseignement et la recherche de la vérité.

À l'Université, en effet, l'enseignement ne saurait avoir d'autre fin que d'éduquer les étudiants au bon usage de la liberté intellectuelle. Or rien ne peut aller plus radicalement là-contre que la préparation des concours, puisque la maxime de tout concours est qu'il vaut mieux avoir tort avec le jury que raison contre lui. Toute préparation de concours est donc forcément une éducation au conformisme, et constitue en conséquence le contraire d'un apprentissage de la liberté de penser. De là, d'ailleurs, le sentiment de régression intellectuelle que ne tardent pas à nourrir les meilleurs des étudiants qui s'engagent dans cette voie après leur premier travail de recherche, maîtrise autrefois ou, de nos jours, maîtrise : ils y avaient fait l'expérience exaltante de l'autonomie, et celle du concours les ravale à l'assujettissement intellectuel le plus humiliant. Toute âme bien née ne peut ressortir de cette forcerie qu'écœurée pour jamais de la vie de l'esprit, si la vie de l'esprit, c'est ça. On voudrait les punir d'avoir pensé par eux-mêmes qu'on ne pourrait mieux s'y prendre. Encore faut-il ajouter que, dès la première année, cet exercice sinistre leur est présenté par leurs maîtres comme l'apogée vers lequel ils doivent tendre – sans compter que, dans nombre de facultés, vu l'effort que les enseignants doivent fournir pour préparer leurs cours de concours, bien souvent ils les refourguent en licence, ce qui achève de placer même le premier cycle sous l'ombre de ce mancenillier. Qu'on s'étonne après cela si l'Université apparaît si souvent comme un remède contre l'envie de penser.

Mais, si l'enseignement y perd, la recherche de la vérité n'y gagne rien. L'universitaire commis d'agrégation abandonne en effet toute inventivité intellectuelle. Tout ce qu'on lui demande, c'est de répéter ce que les autres ont dit sur la question mise au programme, et les choses en sont au point que, si, par hasard, il nourrit des vues personnelles sur elle, le mieux qu'il pourra faire sera de les garder pour lui, de peur que les préparateurs à lui confiés, s'ils s'aventuraient à les reprendre, ne se fassent mal voir du jury. Un collègue,

auquel je confiais un jour mon étonnement devant l'attachement des universitaires français à leur servitude agrégative, me répondit qu'il fallait comprendre leur désir de conserver ces cours prestigieux : que peut-il y avoir de prestigieux à répéter ce que d'autres ont pensé sur un sujet qu'on n'a même pas choisi ? je me le demande toujours. Là encore, les contradictions du discours ambiant sont criantes. On se gargarise de la garantie que la Constitution apporte à l'indépendance des universitaires, et on s'accroche mordicus à la préparation des concours, qui ne peut pourtant que la réduire à néant par le dedans.

Je pose la question : existe-t-il au monde un seul autre système universitaire qui confère à quelques enseignants un pouvoir aussi démesuré sur l'emploi du temps de leurs collègues, une influence aussi indue sur la direction de leur esprit, que ceux qu'exercent en France les jurys d'agrégation ? Car les heures de travail exigées par l'investissement dans la préparation aboutissent à la négation de toute autonomie des universités, et dans ce qu'elle a de plus vital : à quoi bon en effet qu'elle soit statutaire ou financière, si le cœur même de la vie de l'Université, le travail intellectuel, reste gouverné dans les faits par une instance parisienne nommée par un ministre ? De toutes les formes de centralisation intellectuelle, la pire est celle qui ne tient que par pression administrative.

L'illusion du concours

La conséquence logique du poids déraisonnable dont pèse la préparation des concours dans l'Université de France ne peut donc être que l'engourdissement intellectuel généralisé. Il est en effet dans leur nature de créer, chez ceux qui les ont obtenus, une certaine illusion de possession de la vérité : ce qu'on a appris, concours passant, est forcément vrai, le Vrai, même, puisque ça a été efficace – ça a rapporté l'assentiment des maîtres, du prestige social, de l'argent. D'où la naissance d'une certaine tranquillité intellectuelle, qui est la mère de toute stérilité. Ma propre expérience en la matière en vaut d'ailleurs sur ce point bien une autre : je me souviens très distinctement que je ne me suis mis à penser qu'après l'agrégation, mais par effondrement de tout ce à quoi j'avais cru pour l'obtenir. J'avais eu le

concours général, la Rue d'Ulm, l'agrégation ; ma vie intellectuelle était un long fleuve tranquille. Je faisais ce qu'on me demandait de faire, et hop, ça marchait : c'était super. Je n'aurais jamais imaginé qu'on pût se poser d'autres questions que celles auxquelles répondaient mes manuels. Pour me réveiller de mon sommeil dogmatique, il aura fallu, entre autres, tout d'abord que, contraint et forcé, je mesure le néant intellectuel des réponses que la corporation des historiens donnait à la remise en question négationniste, et ensuite qu'en commençant à enseigner, je constate qu'avec tous ces concours, je n'avais acquis aucun véritable *art de penser*, aucune méthode de travail intellectuel digne de ce nom. J'avais appris, face à un document, à osciller à son propos entre la paraphrase et l'érudition ; face à une question d'histoire, à étaler une cuistrie – et c'était tout. N'en déplaise aux suppôts des concours, ce n'est qu'au contact des humbles étudiants de première année de Lille et de Brest que j'ai conçu ce que devait être un acte aussi élémentaire que celui de poser une problématique : et ce, parce que, comme il me sautait aux yeux qu'ils n'en avaient pas la moindre idée, il m'a semblé qu'apparemment, ce devait être à moi de le leur enseigner, et donc nécessaire peut-être que je me dote d'une doctrine en la matière. Mais ce n'est certes pas l'agrégation qui me l'a donnée.

Si désolant qu'il soit, ce constat n'a en vérité rien d'étonnant, puisque la cohérence des concours, qui est redoutable, n'est absolument pas d'ordre intellectuel, mais exclusivement administrative et sociale. Cela tient largement à la composition de leurs jurys. Je ne vise pas là principalement la qualité des hommes qui les constituent, encore que le scandale du sujet d'histoire médiévale à la session 2011 de l'agrégation soit bien fait pour obliger le dévot le plus fanatique du système à se poser à cet égard de dérangeantes questions. On s'en souvient : les membres du jury chargés de choisir le document du bas Moyen Âge proposé à la sagacité des candidats ont jeté leur dévolu, non sur un texte du xv^e siècle, mais sur un *à la manière de* datant de 1964, et dont la vraie nature était un compromis entre un pastiche, une paraphrase et un centon (2) – et ce, non pas du tout par l'effet

(2) Il était extrait du livre du chanoine Palémon Glorieux, *Le Concile de Constance au jour le jour*, Tournai-Paris, Desclée, 1964.

d'un goût rafraîchissant pour le surréalisme, hélas peu répandu dans ces instances, mais tout bonnement pour n'y avoir vu que du feu. Max Weber et Pierre Bourdieu pensaient également qu'en vertu de sa constitution par cooptation, tout jury de recrutement dans l'Université devait fatalement devenir une forteresse de l'*academica mediocritas* (3) ; ce serait à croire qu'ils péchaient encore tous deux par optimisme, car voilà désormais démontré que des juges d'agrégation peuvent ne même pas être capables de faire eux-mêmes ce qu'ils exigent des préparateurs. Et on ne saurait exorciser ce spectre en invoquant commodément l'exception, puisque les correcteurs de l'écrit de médiévale étaient forcément plus nombreux que ceux qui avaient choisi le sujet, et que, soit cécité, soit *omertà*, pas un n'a signalé la chose. Mais le comble, dans cet épisode confondant, n'a vraiment été atteint que lorsque l'Administration a refusé d'annuler l'épreuve, au motif imparable que l'égalité de traitement entre les candidats n'avait en rien été lésée par cet intermède bouffon : on n'aurait pu proclamer plus officiellement que l'intérêt de l'institution pour la valeur proprement scientifique de ces rituels est égal à zéro.

Cet extraordinaire *moment de vérité* ne saurait certes faire oublier qu'il y a toujours eu de grands savants dans les jurys d'agrégation – ils y ont, du reste, souvent compté parmi les plus sceptiques quant aux mérites de l'exercice (4). Beaucoup plus donc qu'à l'infirmité scientifique de tel ou tel de ses membres, l'impuissance intellectuelle du jury d'agrégation résulte en fait à sa condition de pluralité. La cohérence intellectuelle est toujours l'apanage d'un esprit ; la pluralité d'un jury constitue donc forcément pour elle un obstacle, qui ne peut même pas être surmonté, comme ce peut parfois être le cas dans certains laboratoires, par l'engagement de tous dans une même perspective de

(3) Voyez Max Weber, « La profession et la vocation de savant », in *Le Savant et le Politique*, La Découverte, « Poche », 2003, p. 72-75 et Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Minuit, « Le Sens commun », 1984, p. 126-127.

(4) Voyez Marc Bloch et Lucien Febvre, « Le problème de l'agrégation », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 44, 31 mars 1937, p. 113-129 ; et, peut-être plus encore, le texte foudroyant rédigé par Marc Bloch durant la guerre, « Sur la réforme de l'enseignement », repris dans *L'Étrange Défaite*, Gallimard, « Folio-Histoire », 1990, p. 255-258 – un de ces textes qui obligent à se dire, lorsqu'on songe au statut d'icône qui est celui de Bloch chez les historiens contemporains, qu'il est décidément toujours plus commode de canoniser que d'obtempérer.

recherche, qui joue alors le rôle de régulateur. Car, dans le cas d'un jury de concours, une pareille unité tournerait vite au sectarisme, et se traduirait forcément par l'élimination systématique des candidats qui n'adhéreraient pas à la problématique de base. Vu la fonction de pont-aux-ânes qui est celle de l'agrégation dans les disciplines littéraires, il est donc inévitable que ses jurys soient constitués dans le respect tacite des équilibres internes de la corporation concernée, comme les spécialisations entre ses diverses branches, les sensibilités politiques, les mouvances syndicales, les appartenances religieuses, les clans universitaires, les clientèles mandarinales, les sexes, même. Toutes réalités fort respectables en soi sans doute, mais dont le dosage ne peut aboutir qu'à un résultat intellectuellement stérilisant, même s'il n'en devait découler, au sein de ces aréopages, que l'embauche de purs génies : puisque tout débat de fond mènerait forcément leurs membres au conflit de valeurs, l'accord ne peut se réaliser entre eux qu'au plus bas niveau, celui de la routine implicite de la corporation.

Mais les effets institutionnels du primat accordé aux concours ne sont pas moindres sur l'Université que ses conséquences intellectuelles, et guère plus réjouissants. Au fronton de l'Académie, Platon avait fait inscrire « Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre » ; sur la porte de ses facultés des lettres, l'Université de France a préféré graver *Que nul n'entre ici s'il n'est agrégé*. Et, de fait, il est quasi indispensable à quiconque désire y faire carrière d'être titulaire de l'agrégation du secondaire. Le premier mouvement des instances chargées du recrutement y est toujours de vérifier que les candidats sont munis de ce sésame, et d'éliminer ceux qui en sont dépourvus. Seule l'éminence intellectuelle la plus incontestable et l'appartenance à un réseau mandarin de première force, national ou local, peuvent parfois compenser ce handicap ; mais c'est alors toujours sous la stricte condition d'aller de pair au moins avec la réussite au Capes, qui est le *minimum minimum*.

Seconde aberration

On touche ici à la seconde aberration majeure que j'évoquais en commençant. Car

cette exigence n'est pas seulement illégale – puisque les seuls titres requis par la loi pour l'obtention d'une maîtrise de conférences, puis d'une chaire de professeur, sont le doctorat et l'habilitation, suivis de l'inscription sur une liste de qualification à ces fonctions par le Conseil national des universités. Elle est surtout absurde, étant donné que l'agrégation, concours de recrutement de l'enseignement secondaire, couronne les qualités inverses de celles qui font le bon universitaire, c'est-à-dire la capacité à répéter, au lieu de celle à inventer. Elle aboutit d'autre part à donner un caractère proprement démesuré aux exigences auxquelles doit satisfaire quiconque veut devenir universitaire dans une faculté des lettres française. Dans toute l'Europe, il y faut un doctorat et une élection, ce qui n'est déjà pas rien : je rappelle que la soutenance d'une thèse réclame au minimum huit années d'études supérieures, et, en lettres, souvent dix ou douze, voire davantage. En France comme ailleurs, le doctorat et l'élection sont naturellement indispensables ; mais il faut donc encore y adjoindre une agrégation, c'est-à-dire compliquer l'escalade d'une montagne par celle d'une autre. Car la présentation de ce concours requiert du préparatoire un travail absolument énorme ; on peut le rater trois ou quatre fois, et donc y passer autant de temps qu'à une thèse. Il s'agit, qui plus est, d'un travail de Sisyphe, puisqu'après chaque échec on se retrouve Gros-Jean comme devant, et sans aucune garantie de succès futur. Si on y ajoute qu'après l'agrégation, puis le doctorat, l'inscription sur la liste de la qualification peut encore prendre plusieurs années, on devra convenir qu'une pareille surenchère d'exigences tient, purement et simplement, de la folie.

Le premier résultat de cette démesure est la forclusion des jeunes dans le recrutement de la faculté des lettres. Prenons le cas d'un titulaire tout frais du mastère : c'était un bon étudiant, il l'a eu à vingt-trois ans. La mauvaise idée lui vient de devenir universitaire. Il a bien compris qu'avec une thèse seulement, ce n'est pas la peine d'y penser, et d'ailleurs il faut manger ; il décide donc de se plier à la loi non écrite, et de passer un concours. Mais il est provincial, modeste, déférent ; il n'ose pas présenter l'agrégation tout de suite, il commence par le Capes. Mettons qu'il l'ait à la seconde reprise : il a

vingt-cinq ans. Le voilà nommé dans un collège ; il aura bien besoin de quatre à cinq ans pour sortir la tête de l'eau, et commencer à songer à l'agrégation. Il a désormais trente ans ; avec de la chance, il sera agrégé vers trente-trois ou trente-quatre. Mais le fin du fin est que cette agrégation, indispensable à la validation, sur le marché des postes universitaires, de sa thèse future, lui en rend aussi sur-le-champ la réalisation impossible – ce qui devrait tout de même suffire, quand on y pense, à démontrer le caractère proprement sadique du rôle que joue, dans le recrutement des universités, l'exigence d'avoir eu ce concours. Car l'agrégé nouveau est immédiatement expédié dans un lycée, où il va de suite être écrasé par un horaire hebdomadaire d'au moins quinze heures de cours, par la réunionnité administrative, par les élèves, les parents, les proviseurs, les inspecteurs. Du coup, il avancera sa thèse, s'il n'y a pas déjà renoncé, le mercredi après-midi : elle lui prendra de cinq à dix ans, et il sera docteur, dans le meilleur des cas, la quarantaine sonnant.

Mais, une fois arrivé là, combien de temps encore avant d'être élu à l'Université ? Il peut d'ailleurs très bien se faire qu'il ne le soit jamais, car même la double possession et de l'agrégation et du doctorat ne lui garantit strictement rien, pas même l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences : on a vu certaines sections du Conseil national des universités pousser la perversité jusqu'à la refuser au motif que le malheureux impétrant, ligoté à son lycée par l'agrégation qu'elles exigent par ailleurs, n'avait pas l'expérience de l'enseignement en faculté, alors qu'en théorie, il faut justement avoir la qualification pour pouvoir y prétendre ! Admettons cependant qu'on la lui accorde ; il lui restera encore à séduire une instance de recrutement, devant laquelle une thèse réalisée à si grand ahan fera mauvais effet, comme dépassée dès avant la soutenance. Et puis son auteur commence à se faire vieux : on lui préfère un candidat plus jeune.

Car il y en a quelques-uns. Ne parlons pas des bénéficiaires de bourses de thèse, qui sont rarissimes en lettres, et qui, d'ordinaire, sont ensuite évincés dans la course aux postes parce qu'eux n'ont pas l'agrégation (il faut en effet un courage de Titan pour s'y coller après un doctorat). Non : les seuls qui tirent leur épingle du jeu sont naturellement les norma-

liens, dont les écoles font en sorte qu'ils aient l'agrégation dès leur première présentation, et qui sont nommés à l'Université aussitôt après, dans des conditions idéales pour leur permettre de boucler leur thèse rapidement. Tout le système aboutit ainsi à limiter la possibilité d'entrer jeune dans la carrière, et donc de parvenir à en occuper les sommets, aux seuls produits formatés d'une administration centrale. Veut-on mesurer à quel point toute cette machinerie fonctionne sur le principe qu'on ne saurait penser valablement que de Paris ? Je ne citerai qu'un fait : sur les cent quarante-trois admissibles que le même jury d'histoire, qui venait d'administrer une si édifiante leçon de rigueur intellectuelle, a retenus en 2011 pour l'oral de l'agrégation, *quatre-vingt-trois* étaient inscrits dans des institutions franciliennes, et *pas un seul* n'était breton. Comment peut-on encore, devant un résultat aussi tranquillement discriminatoire, défendre les concours au nom de l'égalité ? Car il est parfaitement clair que cette frontière géographique est aussi une frontière de classe.

Parmi les victimes les plus meurtries de ce mode de recrutement, il faut en premier lieu compter les femmes : l'effort démentiel exigé jusque vers quarante ans des candidats à l'Université les oblige pratiquement à opter entre leur carrière et la maternité, et les effets humains en sont ravageurs. Mais que dire de ceux que ce régime insensé a sur les étudiants ? Car c'est aux maîtres de conférences recrutés sur ce pied qu'on abandonne, en règle générale, l'enseignement dans le premier cycle, et tout spécialement, en première année – c'est-à-dire les étudiants qu'il faudrait le plus aider. Or ces enseignants viennent à peine d'échapper aux servitudes du secondaire, et en particulier à la correction régulière et massive de copies, qui est sa gloire et sa croix. Au moment où ils prennent leurs fonctions dans le supérieur, ils n'ont donc plus qu'une idée en tête, qui est de pouvoir enfin s'occuper de leurs recherches : et donc de s'investir le moins possible dans leurs tâches d'enseignement, qu'on ne saurait leur faire reproche d'envisager essentiellement comme la continuation de la corvée précédente. De là, pour une large part, le mépris tranquille pour la pédagogie à l'Université ; de là, l'indifférence foncière des universitaires aux étudiants qui leur sont

confiés, qui est l'une des racines les plus profondes de leur échec en première année. Alors que, pour se former aux exercices qu'on va exiger d'eux, ces étudiants sont ceux qui auraient le plus grand besoin d'écrire, leurs enseignants veulent corriger le moins de copies possible ; on ne les fera donc composer qu'aux examens, tandis que, dans les travaux dirigés eux-mêmes, qui devraient idéalement être le lieu par excellence du dialogue socratique, le même désir du corps enseignant d'enseigner le moins possible pourra très bien aboutir à ce qu'il n'y ait même pas de reprise magistrale après les exposés étudiants – eux-mêmes entendus d'emblée, du reste, comme un mime du cours que ces étudiants assureront plus tard dans le secondaire, une fois qu'à leur tour, ils auront passé le Capes et l'agrégation.

Parmi les thèmes pavloviens que les syndicats universitaires reprennent le plus régulièrement pour faire saliver leurs adhérents, l'un des plus productifs en réflexes est la nécessité de lutter contre la secondarisation de l'enseignement supérieur. À bout de perplexité, j'ai fini par me convaincre que ça doit être un code pour dénoncer l'obligation de s'occuper des étudiants, car j'avoue ne pas comprendre comment cette secondarisation pourrait être pire que ne la rend déjà l'exigence de posséder l'agrégation ou le Capes pour accéder à l'Université. Faut-il le redire ? La différence essentielle entre le supérieur et le secondaire est que le premier s'adresse à des adultes. C'est là une situation paradoxale en soi, qui doit se traduire par une égalité au moins tendancielle entre l'enseignant et les enseignés, et qui fait que la matrice de tout enseignement à l'Université est le dialogue socratique, prolongé de nos jours, comme il le fut dans l'Université médiévale par la dispute, par les travaux dirigés. L'enseignement secondaire, lui, s'adresse à des mineurs ; il repose donc logiquement sur l'autorité du professeur, et sa forme est en conséquence celle du cours magistral. L'importance tétalogique accordée à l'agrégation par l'Université de France, tant dans le choix de ses enseignants que dans celui de ses programmes, aboutit donc, en dernière analyse, à la vider par le dedans de la fonction d'éducation à la liberté de l'esprit qui devrait être la sienne, pour la ravalier au triste rang d'annexe de l'enseignement secondaire.

Raisons

Pourquoi conserve-t-on alors dans l'Université une institution qui n'y produit que de la douleur et de l'abrutissement ? La réponse est malheureusement que c'est parce que les universitaires y tiennent, et qu'ils y tiennent absolument.

Leurs raisons sont diverses. La première est évidemment le poids du train-train – en d'autres termes, le droit tacite de ce qui est à persévérer dans l'être. Au fond, il en va de ces concours comme de l'exemption partielle dont jouit la Corse des droits sur le tabac : elle a beau être notoirement nocive et parfaitement injustifiée, elle est quand même reconduite chaque année. L'agrégation dans l'Université est une souche au milieu d'une lande : elle est vieille, stérile et encombrante, mais l'habitude s'est invétérée, à chaque fois qu'on retombe dessus, de plutôt tourner autour que d'y porter la pioche.

Des intérêts plus précis, sonnants et rébusants, militent bien entendu dans le même sens. Ils sont par exemple éditoriaux. Des maisons parisiennes publient tous les ans des manuels pour les concours : marché on ne peut plus juteux, pour elles et pour les auteurs qui les fabriquent, puisqu'il repose sur le public captif des préparateurs, bien obligés d'en faire leur pitance. Mais la littérature plus spécialisée en profite elle aussi, car la redéfinition des programmes est évidemment, pour les membres du jury qui y font inscrire la question dont ils sont les augures, une occasion de booster leurs ventes. Devenir membre d'un semblable cénacle entraîne d'ailleurs aussi des bénéfices d'un autre ordre, qui, pour être immatériels, n'en sont pas moins réels ; c'est là un cas typique d'arrondissement du capital symbolique. L'entrée au jury d'agrégation achève en effet de poser le sceau de la respectabilité sur une carrière universitaire classique, et elle confère un pouvoir tout à fait réel. Sur les idées : l'établissement de la bibliographie officielle du concours permet de canoniser certaines écoles, d'en proscrire d'autres. Sur les personnes : les jurys d'agrégation n'ont pas seulement distingué Daladier, ils ont aussi collé Jean-Paul Sartre et Louis Massignon. Qu'ils aient, à la session suivante, fait de Sartre un major de promotion prouve seulement que dans son cas ils se sont forcément trompés au moins une fois.

Le désir de prendre part soi aussi, un jour, à ce banquet des Sages contribue bien sûr à rendre l'agrégation inattaquable parmi les universitaires. Mais la vanité aussi, et, par une contradiction qui n'est qu'apparente, également le besoin de réassurance. Le système m'a sélectionné ; il est donc forcément bon, et me voilà fondé à empêcher que d'autres puissent percer par d'autres voies. Cependant la célébration rituelle de ses mérites comme l'exigence de sa reconduction témoignent en fait aussi qu'au fond de soi, on n'est peut-être pas si sûr que ça de ses vertus, puisqu'on a besoin de s'assurer, en se le répétant, qu'on n'a pas subi tout ça pour rien. C'est ici qu'on retrouve la dimension sadique que j'évoquais tout à l'heure. Une loi psychologique bien connue veut en effet que, lorsqu'on a soi-même été exposé à une douleur du fait d'autrui, si l'occasion survient où l'on peut choisir à son tour soit de l'épargner, soit de l'infliger à son prochain, on choisit la plupart du temps de la lui infliger. Dieu sait si de la douleur, la préparation des concours en génère ; la participation à leurs jurys est donc le moment par excellence où l'on peut s'en venger, en substituant la jouissance du pouvoir exercé à – au fond, peut-être à la jouissance du pouvoir subi ? Car le goût pour le sadisme n'exclut d'aucune manière celui du masochisme, évidemment. À cet égard, le comble du vice m'a toujours paru la prérogative scandaleuse que les membres de certains jurys, en particulier au Capes, se sont souvent arrogée de ne même pas pourvoir tous les postes offerts par la République au concours – et ce sont les mêmes qui, lors de la dernière tentative de réforme, ont poussé leurs étudiants dans la rue en accusant le gouvernement de vouloir en diminuer le nombre. L'une des raisons d'une pratique aussi révoltante est, bien entendu, la volonté de maintenir difficiles d'accès des biens dont on est soi-même pourvu ; mais, comme ce n'est pas avouable, la justification invoquée est naturellement que les recalés n'auraient « pas le niveau ». Ah certes, elle est ancienne : je me souviens d'une lettre où telle Éminence universitaire du premier XIX^e siècle (Victor Cousin, je crois) expliquait ne pas avoir pourvu l'*unique* poste offert à l'agrégation de philosophie cette année-là parce qu'il souhaitait maintenir ce concours « un peu haut ». Elle n'en est pas pour autant plus supportable, puisque le

niveau des concours est fixé par la possession des diplômes exigés pour les présenter, et d'une ; que, par ailleurs, les candidats qui parviennent aux oraux y sont réputés *admissibles*, ce qui doit quand même vouloir dire quelque chose ; que ces diplômes, enfin, sont délivrés par les mêmes universitaires qui en font de la sorte litière dans les jurys de concours.

L'intériorisation du mépris

On touche en fait par là à la cause primordiale de l'acharnement insensé avec lequel les universitaires défendent l'agrégation et le Capes, et qui n'est autre que l'intériorisation par eux du mépris dans lequel la société française tient l'Université. Les origines de celui-ci remontent à loin. Dès avant 1789, l'Université ne jouait plus, dans la formation des élites françaises, le rôle que Cambridge et Oxford avaient su conserver en Angleterre, ou les universités allemandes dans le Saint-Empire. La Sorbonne avait certes maintenu une certaine surface en théologie, de même que Montpellier en médecine, et il fallait bien qu'il y eût aussi des facultés de droit ; mais il y avait longtemps que l'ancêtre de nos deux facultés des lettres et des sciences, la faculté des arts libéraux, avait été vidée de tout contenu, en bas par le développement, du fait des jésuites, d'un enseignement secondaire autonome par rapport à l'Université ⁽⁵⁾, en haut par celui d'institutions de recherche, comme les couvents mauristes et les académies ⁽⁶⁾. Puis, au nom des Lumières, la Révolution avait rasé tout ça ; si bien que Guizot put écrire un peu plus tard qu'en matière scolaire, au moment où elle s'était achevée, « des chimères planaient sur des ruines ».

L'architecture la plus fondamentale de notre actuel système d'enseignement remonte donc à la reconstruction consulaire, qui fut à poigne, impérée par le centre, et depuis laquelle rien n'a de valeur en France qu'estampillé par l'État. Or la volonté, parfaitement consciente, du Premier consul était de bâtir une machinerie éducative qui lui garantît avant tout le formatage des élites, et qui fit en sorte qu'elles

(5) Voyez François de Dainville S.J., *L'Éducation des Jésuites (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Minuit, « Le Sens commun », 1978.

(6) Voyez Blandine Barret-Kriegel, *Les Historiens et la Monarchie*, PUF, « Les chemins de l'histoire », 4 volumes, 1988.

ne fussent ni réactionnaires, ni révolutionnaires, mais simplement conservatrices. La traduction en fut le primat qu'il accorda dans leur formation à l'enseignement secondaire, précisément parce qu'il repose par définition sur l'autorité, et la méfiance dont il fit preuve envers l'Université, en particulier envers sa faculté des lettres, dans laquelle il voyait, non à tort, le repaire tout désigné de ces philosophes qu'on venait de voir dix ans durant à l'œuvre en politique, et si sanguinairement. D'où l'idée de maintenir les élites dans le secondaire du début à la fin de leur éducation, au moyen de l'empilement non seulement des lycées et des classes préparatoires, mais encore des grandes écoles, qui sont par fondation beaucoup plus proches de l'esprit du secondaire que de celui de l'Université, puisque leurs fins sont pratiques, et non pas générales, universalisantes – et par là donc potentiellement porteuses de remises en cause déstabilisantes. De là, le primat du concours et le mépris du diplôme, choix sur lequel la société française, traumatisée par la Révolution, n'est jamais revenue depuis lors : il se prolonge directement jusqu'à nous par la présence de l'ingénieur et de l'agrégé sur le docteur.

L'importance extravagante que l'Université accorde en France aux concours du secondaire est donc la preuve irréfutable que les universitaires partagent cette façon de voir, et ce jusqu'à dévaloriser eux-mêmes les diplômes qu'ils accordent. Car il faut, bien entendu, ne pas accorder la moindre pertinence à l'argutie qui prétend que l'agrégation et le Capes seraient nécessaires pour s'assurer de la valeur scientifique des candidats à un poste, sous prétexte que celle des grades universitaires serait trop basse et trop hétérogène pour cela. S'il est en effet un mythe auquel il faut tordre le cou, c'est bien celui qui raconte que l'austère rigueur des concours serait nécessaire parce qu'en dehors d'eux, on ne travaillerait pas sérieusement à l'Université. C'est confondre gavage et alimentation. Un étudiant titulaire d'un mastère a derrière lui cinq années d'études supérieures, et l'ampleur de l'échec à l'Université suffit à démontrer que, pour parvenir à décrocher ce diplôme, il lui aura fallu trimer. Or il n'est pas contestable que la valeur proprement intellectuelle de l'agrégation ne soit de beaucoup inférieure à celle du mastère, puisqu'elle est dépourvue de toute dimension d'invention.

Pour ne parler que de l'agrégation d'histoire, son programme comprend chaque année quatre questions choisies par le jury dans chacune des périodes traditionnelles de l'histoire, plus quelques questions de géographie : mais c'est exactement ce qu'on étudie dans n'importe quelle licence d'histoire, et tel est bien le véritable niveau de ce concours, qui, superfétatoire par fondation, n'a jamais existé que pour faire double emploi avec la licence, puisque celle-ci a été, dès l'origine, licence d'enseigner, *licentia docendi*. Le niveau du Capes est encore inférieur, puisqu'on n'y a même pas conservé une explication de document, épreuve qui supposerait évidemment chez le candidat plus d'indépendance d'esprit que la dissertation. Si on y ajoute que tout cela doit être ingéré dans la précipitation permanente, au milieu de la concurrence la plus taraudante, et sous la schlague, c'est-à-dire dans les pires conditions concevables pour le libre exercice des facultés de l'esprit, il devient clair comme le jour qu'en guise de rigueur intellectuelle, la préparation de ces concours se ramène au bachotage le plus consternant. Le contact avec les livres s'y réduit aux manuels les plus expéditifs, l'usage des cours est strictement utilitaire : la question n'est pas qu'ils soient vrais, mais s'ils servent.

Les concours nécessaires pour valider les diplômes, voilà donc un sophisme à l'état pur. C'est d'ailleurs vraiment *proprium turpitudinem allegare*, tant il est clair que la cause la plus efficiente de la prétendue braderie des diplômes serait justement l'existence des concours, par laquelle on prétend y remédier : car on peut bien en effet dispenser largement et licence et mastère et doctorat, du moment qu'il est entendu que les seuls jurys qui comptent sont ceux du Capes et de l'agrégation. On aura beau dire : que des universitaires consentent à faire tourner un système qui repose sur l'idée que le diplôme accordé par une Université ne suffit pas à établir la valeur scientifique de son titulaire, c'est la meilleure preuve qu'ils partagent le mépris pour l'Université de la société à laquelle ils appartiennent.

Il est vrai qu'ils sortent à peu près tous de classes préparatoires.

Que faire ?

Les choses en étant là, que faire ?

Eh bien, abolir, naturellement. Je tiens à l'écrire en toutes lettres : je demande la suppression de l'agrégation, je demande la suppression du Capes. Et je ne le fais pas sous le tracassin d'un radicalisme qui n'est d'aucune manière mon fait, mais par la conviction réfléchie qu'aucune autre solution ne remédiera jamais à leur nocivité (7). S'il existe en effet quelque chose de pire que l'absence de réforme, c'est bien la demi-réforme ; elle finit toujours par ajouter les inconvénients de l'immobilisme à ceux de l'agitation. Or la politique universitaire est l'une de ses terres d'élection, par une conséquence conjointe de l'évidente mauvaise santé du système français, qui impose qu'on fasse quelque chose ; de la force du corporatisme enseignant, qui s'oppose à ce qu'on change rien ; et de la faiblesse des gouvernements, qui sur ce terrain les dispose, depuis Mai 68, à faire preuve de plus de velléités que de volonté. La plus récente illustration en a été la dernière tentative pour réformer le recrutement des professeurs du secondaire, dite la mastérisation des concours. Elle partait d'une de ces bonnes intentions dont l'Enfer est pavé, à savoir le désir ministériel que les étudiants collés par leur jury n'aient pas ainsi perdu en vain une année de leur vie, mais reçoivent, pour reconnaître le travail fourni, un grade universitaire. Au total, elle a accouché d'un monstre, et je conviens volontiers avec tous mes collègues qu'elle a réussi à rendre le système encore pire qu'auparavant, ce que jamais je n'aurais cru possible. Mais qu'ils me permettent de leur dire que c'est très largement parce qu'ils n'ont voulu entendre à aucune modification de la marche invétérée des concours, et que le ministère n'a pas eu la force de les faire céder là-dessus – si tant est d'ailleurs qu'il l'ait jamais voulu, trop porté qu'il est à confondre excellence et concurrence. La réforme, en ces matières, n'est donc jamais que la demi-réforme, c'est-à-dire la feuille de vigne du pire des conservatismes. Il en va de l'agrégation comme de la peine de mort : la seule réforme qui vaille, c'est la suppression.

(7) Voyez M. Bloch, « Sur la réforme de l'enseignement, » *op. cit.*, p. 255 : « Pour redresser ces vices, une réforme timide serait vaine. On ne refait pas à un pays son éducation en rapetassant de vieilles routines », etc. *Vox clamantis in deserto*.

Ce point acquis, les titulaires d'un mastère qui seraient désireux d'enseigner iraient donc s'inscrire au rectorat de leur académie. S'ils étaient trop nombreux pour les besoins, la sélection entre eux s'effectuerait soit au vu des notes obtenues à l'Université, soit même par tirage au sort : en somme, le hasard fait déjà partie du mode de recrutement actuel, puisqu'on lui remet le choix des sujets des concours, et après tout les Grecs tenaient la désignation par le hasard pour la plus démocratique qui fût (8). Je suis d'ailleurs persuadé que si on mettait tous les ans dans un chapeau les noms des nouveaux titulaires d'un mastère avec mention très bien, et qu'on fit tirer par le ministre les noms de ceux qui deviendraient professeurs, le résultat qui en sortirait ne serait pas pire que celui que produisent aujourd'hui les concours. Après cela, un an, deux ans de stage, rémunéré naturellement, durant lesquels les apprentis enseignants recevraient des instituts universitaires de formation des maîtres une éducation théorique à leur métier, en particulier en psychologie infantine et en sociologie – mais, bien entendu, avec une part plus grande encore accordée à la formation pratique, qui serait confiée à leurs futurs collègues déjà en place dans les établissements où ils assureraient ainsi leurs premiers cours : cela, pour éviter la dérive vers le verbiage du pédagogisme pur, dont le régime actuel n'est pas exempt. La titularisation interviendrait en fin de stage, si les capacités pédagogiques des impétrants étaient considérées comme prouvées ; et elle serait décidée par un jury où seraient majoritaires les enseignants des établissements où le candidat aurait exercé au cours de son stage, à la fois pour que l'emportent les critères pratiques et pour que l'esprit de corps des professeurs du secondaire puisse se refonder sur cette nouvelle origine. Le vrai concours serait là ; on pourrait d'ailleurs très bien laisser à cette opération le nom d'agrégation.

Quant à l'Université, une fois débarrassée de cette gangue, elle pourrait enfin, au lieu de s'occuper essentiellement à éliminer et à répéter, se remettre et à enseigner et à inventer.

FABRICE BOUTHILLON

(8) Voyez Jacques Rancière, *La Haine de la démocratie*, La Fabrique, 2005, p. 40-57, « la politique ou le pasteur perdu ».